

Deux remarques d'un arrière-grand-père

Roger Cuppens

La première concerne une phrase de J. Moissan, Doyen de l'Inspection Générale, entendue dans un séance de questions/réponses lors des journées de Besançon (je cite de mémoire) : *un exemple de mathématiques de grand-papa que l'on pourrait supprimer des programmes est, au collège, l'étude des constructions à la règle et au compas*. Ceci me semble tout à fait regrettable pour (au moins) deux raisons :

- comment utiliser le moindre logiciel de géométrie dynamique sans connaître ces constructions ?
- ces constructions constituent l'un des premiers exemples de programmation (sans logiciel et avant même le développement de l'ordinateur).

J'ajouterai qu'un affaiblissement (voire une suppression) d'un enseignement de la géométrie semble une solution simpliste à tous nos maux alors que c'est une discipline fort utile, voire indispensable dans beaucoup d'autres disciplines : il suffit de jeter un coup d'œil aux travaux de M. Allègre qui semblent être devenus la base de l'enseignement de la géologie en Première pour y trouver des cartes, coupes, schémas, ... dont la lecture nécessite une bonne vision géométrique...

La deuxième concerne un article de Fabrice Lallemand (ce Bulletin, p. 831) où on trouve un paragraphe prônant l'emploi des logiciels libres en particulier de Géométrie dynamique⁽¹⁾. Même si elles ont une base financière, de telles remarques sont regrettables à beaucoup de points de vue. En effet, la plupart de ces logiciels trouvent leur source dans le logiciel Cabri-Géomètre conçu à Grenoble par l'équipe de J.-M. Laborde (oserai-je même dire qu'ils en sont des clones ?). Malheureusement la protection des auteurs n'existe pas pour les logiciels, une telle situation risquant à terme de pénaliser, voire de supprimer la recherche fondamentale dans ce domaine : à quand des clones de Cabri 3D ? De plus un tel usage risque de nous couper de la recherche pédagogique développée dans les pays où ce logiciel est très utilisé (c'est-à-dire une bonne partie de la planète). Quant à l'argument financier, on peut se demander pourquoi le gouvernement français n'a toujours pas acquis un droit de diffusion gratuite de Cabri comme l'ont fait l'Autriche, certains cantons suisses ou des pays d'Amérique latine (liste non limitative)... Hélas, nul n'est prophète en son pays !

(1) Les remarques qui suivent sont sans doute aussi valables pour les autres domaines (tableurs, systèmes de calcul formel, ...), mais je ne parle que de celui que je crois bien connaître.